



KARATE CLUB COUTANCAIS

Gymnase rue Quesnel Morinière
50200 COUTANCES

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – CONDITIONS D'ACCES AU TATAMI

→ Chaque adhérent doit fournir :

- La demande de licence à la FFKda (Fédération Française de Karaté et disciplines associées) : la licence vous sera fournie lors de votre inscription
- La fiche d'inscription du club, dûment remplie et signée (par les parents pour les mineurs), avec l'autorisation parentale de la pratique du karaté, droit à l'image et respect du règlement intérieur
- Un certificat médical de moins de 3 mois, autorisant la pratique du karaté ou photocopie du passeport fédéral pour ceux qui en possèdent un, signé par le médecin (le certificat est joint à la fiche d'inscription)

- 1 photo d'identité

→ L'adhérent doit s'acquitter, chaque saison, dès son inscription :

- Du montant de l'adhésion annuelle à l'association
- Du montant de la licence fédérale (obligatoire, elle inclue l'assurance fédérale, sauf si l'adhérent en possède déjà une dans un autre club)
- Du montant total du forfait pour les cours auxquels il participe au club
 - Le règlement de cette cotisation peut s'effectuer en une seule fois, ou en 2 ou 3 chèques, qui seront encaissés au début des trimestres
 - Aucune cotisation ne sera remboursée sauf cas particulier, et après délibération des membres du bureau

Sur demande du Club, la Fédération autorise 2 cours d'essai gratuits jusqu'à fin octobre de l'année sportive en cours. Néanmoins, le club demande un certificat médical à jour.

Les membres du bureau ne pouvant pas être présents à tous les cours ; la montée sur le tatami d'une personne n'ayant pas rempli les conditions d'accès citées ci-dessus engage la responsabilité du professeur présent.

Article 2 – PASSEPORT SPORTIF

Tout pratiquant de karaté doit avoir un passeport sportif fédéral (FFKda) à partir de la deuxième année de pratique. Pour participer aux compétitions, il est impératif que le passeport soit en règle : photo, adresse, grades et signature du professeur, licences, certificat médical pour la saison.... Si la licence de la saison en cours n'était pas encore arrivée, il appartient au compétiteur de demander au club une attestation. Sur ce passeport, sont répertoriés tous les résultats en compétition, stages effectués, les passages de grade etc....

Article 3 – REGLES DE VIE

- Le pratiquant fera en sorte d'arriver à l'heure, de ne pas quitter le cours sans motif valable ou sans l'accord du professeur. Il doit se conformer sans retard ni récrimination aux directives et conseils du professeur. La loyauté absolue est exigée pendant l'entraînement. Toute action d'indiscipline ou de brutalité relevée contre un autre pratiquant sera immédiatement sanctionnée.

Enseignant : 06.76.58.31.51 - Secrétariat : 06.88.94.87.12

www.karateclubcoutancais.fr/

- Le lieu dédié à la pratique du karaté est un dojo, il est demandé à chacun de respecter la sérénité du lieu. Seule notre pratique peut s'y révéler bruyante.... Il est donc demandé à ceux qui y passent, attendent ou ressortent d'être discrets.
- Les parents sont tenus de s'assurer personnellement de la présence, dans la salle, d'un professeur diplômé ou d'un dirigeant du club, avant de laisser leur enfant mineur au cours. Ils dégagent le Karaté Club Coutançais de toute responsabilité au cas où leur enfant, de sa propre initiative, ne participerait pas au cours. Ils s'engagent également à récupérer leur enfant au dojo en fin de cours.
- A décharge, le professeur fera l'appel de tous les mineurs présents.
- En cas d'absence prolongée pour raisons médicales ou autres, il est recommandé de prévenir le professeur ou le secrétariat du club.
- Aucune discrimination de type politique, racial, sexiste ou religieux n'est tolérée au sein du club, chaque membre devant faire preuve d'un respect absolu envers les autres, en ne cherchant que sa propre progression et celle du groupe dans la voie du karaté-do, du karaté contact ou du body karaté.
- En dehors des cours, le dojo ne sera accessible qu'avec l'autorisation du Président.

Article 4 – HYGIENE

- Pour des raisons évidentes d'hygiène et d'usure, il est formellement interdit de marcher sur les tatami en chaussures, que l'on soit pratiquant, parent ou accompagnant. La pratique du karaté s'effectue théoriquement pieds nus. Ne sont autorisées, en cas de nécessité (blessures, mycoses...), que des chaussures spéciales type chaussons de danse, rythmiques de gym ou chaussures « arts martiaux » ne servant que dans la salle. Le port des chaussettes directement sur les tatamis est fortement déconseillé.
- Chaque pratiquant portera un kimono propre et veillera à avoir les pieds et les mains soignés, les ongles coupés. La circulation à pieds nus en dehors du tapis est proscrite. Dangereux, le port de bijoux est interdit. Par mesure de sécurité, les chewing-gum sont interdits pendant la pratique. Toute personne qui se blesse devra ranger la trousse de secours qu'elle aura utilisée et nettoyer, si besoin les lieux.
- Deux poubelles de tri sont à disposition dans le dojo ; nous demandons à chaque utilisateur de respecter ce tri.

Article 5 – PARTICIPATION

Des stages, des rencontres amicales, des compétitions se déroulent régulièrement durant toute la saison sportive. Il appartient à chacun de consulter les affiches, de se renseigner et faire le nécessaire afin d'assurer son inscription à ces événements.

Article 6 – CALENDRIER

Pour les enfants, les cours de karaté suivront le calendrier scolaire de l'Académie de CAEN, donc pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés, sauf cas particuliers.

ARTICLE 7 – CONTACT

Le professeur et les responsables du club se tiennent à la disposition des pratiquants et des parents pour tous renseignements complémentaires. L'association transmet aussi des informations par mail ou via son site.

Article 8 - REGLEMENT

Le Karaté Club Coutançais se réserve le droit de modifier en cours d'année son Règlement Intérieur dans le seul but d'apporter une amélioration aux structures ou un meilleur service aux pratiquants.

DOCUMENT A LIRE ET A CONSERVER

MERCI

Enseignant : 06.76.58.31.51 - Secrétariat : 06.88.94.87.12

www.karateclubcoutancais.fr/



KARATE CLUB COUTANCAIS

Gymnase rue Quesnel Morinière
50200 COUTANCES

FICHE D'INSCRIPTION 2020 / 2021

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Tél. :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

N° de licence :

Je possède déjà un passeport sportif FFK : OUI NON

Grade : Diplôme d'arbitre :

Diplôme d'enseignant : Allergie ou autre :

Afin d'éviter les erreurs et de faciliter la tâche des bénévoles, vous devez ramener votre dossier COMPLET au club

Section :	<input type="checkbox"/> Karaté Enfants : 92€ 7-13 ans	<input type="checkbox"/> Body Karaté : 92€	Cotisation Tarif licence FFKda Comprise (37€) €
	<input type="checkbox"/> Karaté Ados : 105€ 14-18 ans	<input type="checkbox"/> Karaté Contact : 92€	
	<input type="checkbox"/> Karaté Adultes : 125€		

Réductions	justificatif(s) à joindre		Montant
Membre même famille	Nom de la personne plein tarif	à partir de la 2 ^{ème} personne	-10,00 € €
<i>*attention, le statut d'étudiant, n'inclut pas les collégiens et lycéens</i>			Total dû

Votre mode de règlement	<input type="checkbox"/>	Coupons Sport / Chèques vacances / Atout Normandie / Spot50 (Joindre une copie)€
	<input type="checkbox"/>	Espèces€
	<input type="checkbox"/>	Chèques (+ nom de l'émetteur si différent :)€

Pièces à joindre

- Cotisation + justificatif si réduction + photo d'identité
- Certificat médical (page suivante) de moins de 3 mois, autorisant la pratique du karaté, + passeport fédéral signé par le médecin, pour ceux qui en possèdent un
- La demande de licence FFK

Enseignant : 06.76.58.31.51 - Secrétariat : 06.88.94.87.12

www.karateclubcoutancais.fr/

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme..... agissant en qualité de père, mère, tuteur*

Demeurant à.....

Autorise mon fils, ma fille* à pratiquer du KARATE et disciplines associées

Je décharge les professeurs et les membres du bureau du club de toutes responsabilités d'encadrement en dehors de la salle d'entraînement et les autorise à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas d'urgence.

**Rayer les mentions inutiles*

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Karaté Club Coutançais à utiliser toute photo ou vidéo, de mon enfant ou moi-même, seul ou accompagné, prise dans le cadre de l'activité du club. Ces prises de vues pouvant figurer sur le tableau d'affichage, sur les supports internet du club, dans la presse, les publications des instances fédérales ou autres, sans limitation de durée. Je m'engage donc à ne pas poursuivre le Karaté Club Coutançais si mon image ou celle de mon enfant apparaissait sur ces supports

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET M'ENGAGE A LE RESPECTER

Fait à COUTANCES, le

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE D'UN SPORT SAISON 2020-2021

Je soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné Madame, Monsieur

Né(e) le

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du ou des sport(s) suivant(s), à l'entraînement et en compétition : du KARATE et disciplines associées

Observations :

.....

.....

A

Signature :

Le

Pour participer aux compétitions, vous devez présenter aux organisateurs le passeport sportif FFK incluant le certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition : pensez à le faire signer par votre médecin en même temps que cette feuille

Enseignant : 06.76.58.31.51 - Secrétariat : 06.88.94.87.12

www.karateclubcoutancais.fr/